



Appel à candidature pour la rédaction en chef de la revue @grh – Mandat 2024-2026

L'Association Francophone de Gestion des Ressources Humaines (AGRH) lance un appel à candidature en vue de nommer la prochaine équipe de rédacteurs ou/et rédactrices en chef de la revue @GRH, les mandats de l'équipe actuellement en place arrivant à leur terme le 31 janvier 2024. La prise de fonction s'exercera à partir du mois de mars 2024.

Ainsi que prévu par le règlement, les rédacteurs en chef de la revue @grh sont choisis de manière consensuelle par le bureau de l'AGRH pour une durée de trois ans. L'équipe de rédaction en chef de la revue @grh organise le travail au sein du comité de rédaction et représente la revue auprès du bureau de l'AGRH, mais aussi d'associations académiques ou d'instances comme la Fnege. L'équipe de direction de la revue @grh écrit les éditoriaux de la revue, exerce la sélection préalable des articles soumis, attribue les soumissions retenues à des évaluateurs anonymes, arbitre entre les évaluations si elles ne sont pas concordantes, prend les décisions de refus, acceptation ou demande de modification à chaque étape du processus de révision. L'équipe de direction exerce sa responsabilité éditoriale en toute indépendance, mais dans le respect des procédures, des statuts et des normes éthiques garanties par la direction de la publication, à savoir la présidence en exercice de l'AGRH. Pour tous les aspects matériels et financiers, elle travaille avec la présidence et le bureau de l'AGRH.

Le bureau de l'AGRH doit être régulièrement informé du suivi éditorial de la revue. Une concertation régulière est organisée entre le bureau de l'AGRH, le comité de rédaction et l'Editeur Cairn. Elle a lieu chaque fois que l'intérêt de la revue le justifie à l'initiative de l'une ou l'autre partie. L'AGRH assume la responsabilité du contenu de la Revue.

Il est attendu pour les candidatures à la rédaction en chef ou corédaction de la revue @GRH :

- Etre membre de l'AGRH et ayant fait preuve d'une implication dans le fonctionnement de l'association AGRH ou de la communauté scientifique RH
- Etre un chercheur reconnu dans le domaine de la gestion des ressources humaines
- Etre capable d'identifier, d'encourager et d'orienter les auteurs et lecteurs potentiels.

Cette liste de critères d'évaluation n'est pas limitative. Le candidat ou la candidate doit valoriser tout élément pouvant consolider sa candidature.

Les candidatures (lettre d'intention, CV détaillé et liste des publications) sont à envoyer par courriel sous la forme d'un document pdf unique à la présidente de l'AGRH, Florence Noguera (florence.noguera@univ-montp3.fr) avant le 15 février 2024 (minuit) au plus tard.

Le bureau de l'AGRH, qui se réunira en mars 2024, se prononcera par un vote formel sur la nomination de la nouvelle équipe de rédaction en chef de la revue @GRH.